



henri-favre@wanadoo.fr

Contribution d'Henri FAVRE

Consultation publique sur la mobilité dans l'agglomération : forme ou contenu ?

Un certain nombre d'interrogations ont déjà été levées sur la suite à donner à la saisine faite par le Président de la Communauté Urbaine dans sa lettre du 14 juin. Pour autant, d'autres questions se posent encore à nous.

- S'agit-il d'une consultation destinée à collecter les visions, les attentes, les besoins des citoyens pour ensuite élaborer un projet cohérent ?
- S'agit-il de faire un choix entre des solutions élaborées par des citoyens, des associations, les services techniques ?
- S'agit-il de promouvoir le projet "ficelé" par les services techniques, présenté au conseil communautaire de juin ?

Pour avoir une réponse de qualité, il faut poser les questions les plus pertinentes possibles, voire les plus impertinentes !

La résolution des problèmes de mobilité doit conduire à des réponses en terme de développement humain durable, tant pour les "alternants" quotidiens, que pour les "transitants" occasionnels.

Peut-on la résoudre dans quelques quartiers de Nantes riverains de la Loire, sans avoir préalablement réfléchi à l'ensemble des mobilités entre Ancenis et St Nazaire, entre Rennes et La Roche sur Yon, au franchissement en aval de Cheviré, pour ne citer que quelques itinéraires concernant la vie quotidienne des nantais. L'harmonisation de réflexion due à la diversité des gestionnaires d'ouvrages (Etat, Département, CU, RFF) constitue déjà à elle seule un enjeu.

Tout autant que des préconisations pour savoir à qui s'adresser et comment s'organiser pour le faire, notre conseil devra insister pour que soient clarifiés les enjeux de ces territoires.

Les rédacteurs de la demande de saisine en ont-ils une claire vision ?

Il est tantôt question de "cœur d'agglomération", ce qui laisserait supposer une approche par la gestion du foncier et du bâti, tantôt est évoqué le "cœur de métropole", ce qui sous-entend une approche au travers des fonctions et usages de ces territoires, tantôt l'enjeu semble se circonscrire à relier entre eux 5 secteurs à enjeux, autrement dit un aménagement d'une portion de la commune de Nantes avec un léger empiètement sur la commune de Rezé.

Où est la visibilité du projet ?

Comment envisagent-ils la fluidité des circulations dans la métropole multipolaire qu'ils souhaitent construire dans l'intérêt des territoires de l'Ouest ? Ces enjeux seront-ils dans les professions de foi des candidats aux prochaines élections municipales, c'est à dire soumis au jugement des citoyens et contribuables, dans chacune des 24 communes de l'agglomération ou simplement dans quelques-unes ? Rappelons que l'aire urbaine de Nantes concerne aujourd'hui plus de 100 communes.

Par principe, un débat public s'adresse à l'ensemble de la population. Il n'a donc pas de limite géographique. Son impact est cependant différent selon que son annonce est faite à minima dans le respect strict de la législation, ou qu'elle fait l'objet d'annonce et de sensibilisation dans le bulletin municipal voire le bulletin communautaire. Pourquoi cette fois-ci ne pas préparer des débats dans les radios et télévisions locales (TéléNantes, mais aussi les quotidiennes de France 3). Nantes est réputée pour ses start-up informatiques. Tout comme Internet, pour et par quelles initiatives peuvent elles être sollicitées ?

Les débats liés à l'aménagement du territoire sont souvent l'objet de propos relevant plus d'une approche passionnée que raisonnée. Le dossier d'enquête doit donc être très détaillé pour décrire les objectifs, les contraintes, les avantages et inconvénients de chaque solution.

- Fonctionnement et usage du fleuve
- Activités humaines, sociales, industrielles, économiques, culturelles, environnementales
- Nature et amplitude des services proposés, multimodalité, interopérabilité
- Flux et reports de circulation entrant, sortant, transitant
- Patrimoine humain, végétal, minéral, esthétique, géologique, hydrologique, biologique...
- Diversité des attentes et besoins des usagers.

L'efficacité d'un franchissement tient tout autant aux caractéristiques de l'ouvrage qu'au traitement de ses abords et de ses accès. La présentation devra être ouverte et diversifiée pour permettre à chacune et chacun d'avoir une réflexion critique et constructive

De par les contributions déjà formulées, les auditions d'associations, le Conseil de développement a d'ores et déjà contribué à ce débat public. Lors des enquêtes réalisées pour les franchissements à l'est de l'île, l'audition par le Conseil, d'associations de riverains avait créé les conditions pour un débat public apaisé.

Quels que soient les choix qui seront soumis à consultation, ils devront proposer des ouvrages publics, non délégués à des Sociétés Publiques locales ou à des promoteurs privés.

Que l'on soit citoyen, technicien ou élu, ce n'est qu'au terme d'une réflexion globale sur l'aire d'influence de la métropole que nous pourrons répondre à cette mobilité apparemment locale.

Pour ma part, je considère que la réponse aux enjeux, de mobilité, de transition énergétique, de développement humain durable, d'accroissement démographique, de réindustrialisation de l'estuaire, nécessite que l'un des franchissements soit un prolongement de l'étoile ferroviaire qui irrigue largement le territoire de la métropole.